

COMMUNES FORESTIÈRES



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

SOMMAIRE

FÉDÉRER PROPOSER S'ENGAGER	04
FORMER INFORMER COMMUNIQUER	22
CONCERTER DÉVELOPPER INNOVER	28
ADMINISTRER RASSEMBLER	46
NOTRE RÉSEAU	55

RÉDACTION : Fédération nationale des Communes forestières
CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION :
Cécile TOURET & UN DES SENS - Design Global
IMPRESSION : SB Graphic - 77290 Mitry-Mory
PHOTOS : © Communes forestières | P19 : France Bois Forêt ; Arnaud Lavier collègue du Chéran | P34 : Association Bois des Territoires du Massif central | P35 : Yann Rossignol - Ville de Courbevoie
P40 : Association Bois des Territoires du Massif central ; iForWood



ÉDITO



Chers amis,
chers collègues,

2019 aura été l'année du Manifeste des Communes forestières présenté à notre Congrès de juin.

Nos propositions concrètes, responsables et construites pour l'avenir, ont constitué un message fort adressé à l'État pour faire savoir que nous sommes prêts à nous investir en faveur d'une politique nationale pour toutes les forêts françaises.

Le rapport de la Députée Anne-Laure Cattelot remis au Gouvernement, intitulé « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles » intègre en grande partie nos propositions. **En ce sens, nos messages sont bien partagés.**

Face aux défis qui nous attendent, tels que la transition écologique et le changement climatique, il ne sera pas de trop d'être tous solidaires et responsables, pour agir vite. À ce titre, les élus auront un rôle déterminant dans les territoires.

À ceux qui questionnaient notre modèle communal pléthorique, les situations des différentes crises récentes ont montré que la démocratie de proximité est celle qui peut le mieux porter ces enjeux. Cette « zone de contact » au plus près des réalités, celles des habitants et de l'intérêt général, démontre que **prendre en considération nos territoires est indispensable.**

En cette période de transition entre anciens et nouveaux élus, je souhaite remercier celles et ceux d'entre vous qui se sont investis au sein des Communes forestières. Une même passion nous anime pour la forêt et le bois, elle n'est pas prête de nous quitter.

Dominique Jarlier

Président de la Fédération nationale
des Communes forestières



Mesdames,
Messieurs les élus,

Ce rapport rend compte de l'activité 2019. Mais comment ne pas évoquer en partie l'année 2020 ?

D'abord parce que l'action du réseau des Communes forestières est continue, mais surtout parce que ce rapport est présenté à notre Assemblée générale en décembre 2020, une situation inédite ! La pandémie nous a contraints à ce report pour permettre aux associations départementales de se réunir et élire leurs présidentes et présidents.

Malgré cela, le Conseil d'administration a maintenu ses travaux, les équipes ont répondu aux demandes des élus et poursuivi l'ensemble des programmes d'actions et des politiques forestières territoriales.

2019 aura été marqué par le Manifeste des Communes forestières, issu d'un exercice démocratique sans précédent par la mobilisation des élus des Communes forestières, avec l'appui des salariés du réseau. Ses conclusions ont été reprises dans le rapport de la députée Anne Laure Cattelot publié en septembre 2020.

2019 aura aussi été marqué par la remise du rapport de la mission interministérielle sur le COP État-ONF-FNCOFOR. Une fois encore, ses conclusions valident celles de la FNCOFOR portées, depuis des années, auprès de l'État sur la situation de l'ONF.

Ces 2 rapports doivent servir maintenant à poser des actes forts pour l'avenir. À l'État de prendre ses responsabilités, au réseau des Communes forestières de porter la voix des territoires pour faire avancer la refonte de la gestion forestière revendiquée depuis 2018.

Continuité, détermination et adaptation sont les maîtres mots de ce réseau dynamique d'élus, soutenus par des salariés compétents.

Alain Lesturgez

Directeur général de la Fédération
nationale des Communes forestières

FÉDÉRER PROPOSER S'ENGAGER

Rassembler, associer et concerter, représenter nos pluralités, accompagner les projets des élus, les Communes forestières sont connectées. Elles partagent leurs expertises et leurs expérimentations réussies, travaillent en partenariat et en réseau, s'adaptent et agissent concrètement au cœur des territoires, pour une vision de la forêt et du bois, atouts du développement durable et de la résilience des territoires.



FÉDÉRER

FÉDÉRER, NOTRE FORCE

+6000
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

8
UNIONS
RÉGIONALES

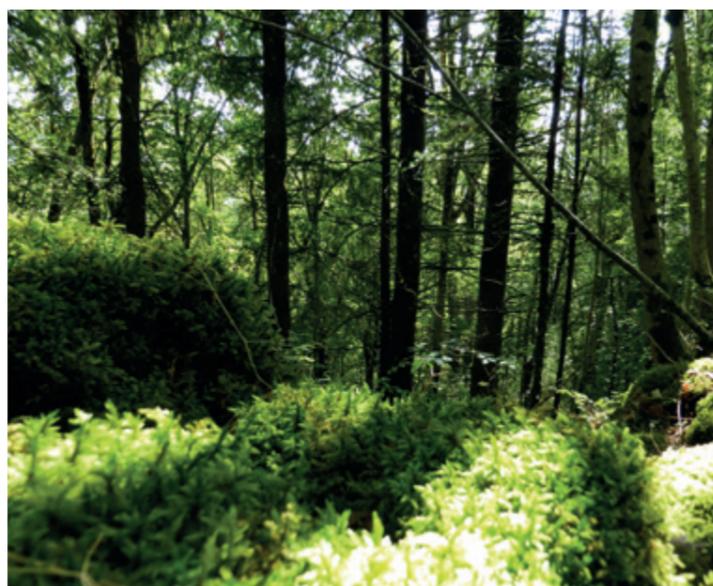
55
ASSOCIATIONS
DÉPARTEMENTALES OU
INTERDÉPARTEMENTALES

70%
DE LA FORÊT
COMMUNALE



DE 2014 À 2020, PLUS DE 700 NOUVELLES ADHÉSIONS

Communes, EPCI, régions, départements, métropoles, syndicats, propriétaires de forêts et plus largement toutes les collectivités intéressées par la valorisation des espaces forestiers et des filières bois, tous rassemblés autour de la forêt et du bois, atouts de développement territorial.



S'ENGAGER, NOS VALEURS

Responsables d'un patrimoine dans l'intérêt général, les élus s'engagent pour le respect d'une **gestion durable et multifonctionnelle** de la ressource forestière, basée sur ses trois fonctions : économique, sociale et environnementale. Les élus sont à la fois **aménageurs du territoire, producteurs de bois, maîtres d'ouvrage, prescripteurs** dans la construction et le bois énergie, **responsables de la sécurité** des biens et des personnes.

AGIR, NOTRE DIVERSITÉ

Représenter les intérêts des Communes forestières auprès de toutes les instances : européennes, nationales, régionales et locales ; porter la voix des territoires forestiers dans l'élaboration des politiques publiques et la structuration de la filière bois ; initier et mettre en œuvre des programmes innovants dans les territoires ; former et informer les élus.

800
ÉLUS ADMINISTRATEURS
DANS LES TERRITOIRES

70
PRÉSIDENTS OU
DÉLÉGUÉS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



DES ÉLUS RÉFÉRENTS
FORÊT-BOIS DANS CHAQUE
DÉPARTEMENT ET RÉGION



TRAVAILLER, À L'ÉCOUTE

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
70 MEMBRES

Tous les présidents d'associations départementales et d'unions régionales des Communes forestières ou leurs délégués et une liste de 10 membres complémentaires.

> 7 jours de réunions en 2019 :
9 et 10 avril, 6 juin, 22 et 23 octobre,
17 et 18 décembre

UN BUREAU NATIONAL :
14 ÉLUS, 1 PRÉSIDENT

> Une réunion par mois souvent
sur 2 journées de travail

DES ÉLUS RÉFÉRENTS :

Pour conforter cette organisation territoriale et politique, en appui des 800 élus administrateurs, les unions régionales ont mis en place **des élus « référents forêt-territoire »** : un binôme composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières.

2019, L'ANNÉE DU MANIFESTE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Aboutissement d'un travail collectif de près de 10 mois avec les élus de toutes les régions, le Manifeste des Communes forestières a été présenté lors du Congrès national, les 6 et 7 juin à Épinal avec des propositions concrètes pour refonder la gestion de la forêt française. Les Communes forestières ont ouvert la discussion ; elles ont appelé l'État à engager, avec tous les acteurs de la filière, un travail pour l'avenir face aux enjeux du changement climatique, de la préservation de la biodiversité, d'une économie plus durable.

L'APPEL POUR LA SAUVEGARDE DES FORÊTS : AGIR POUR L'AVENIR

Face à l'intensification et au cumul des crises sanitaires en forêts, face aux conséquences budgétaires pour les Collectivités et pour toute l'économie de la filière forêt-bois, les Communes forestières ont appelé à anticiper, à surmonter les difficultés et ainsi, à agir pour l'avenir. 650 élus sont venus signer l'Appel pour la sauvegarde des forêts lancé à l'occasion du Salon des maires et des Collectivités locales.



ASSOCIER, CONCERTER

Les élus de la Fédération nationale s'investissent, selon leurs délégations, au sein de groupes de travail, commissions et instances statutaires des Communes forestières, en plus des organismes partenaires.

Plus de 10 grandes thématiques : règlement des ventes de bois, cotisations, montagne, régime forestier, sylvopastoralisme, chasse, incendies, constructions bois local, bois énergie, formation, ruralité.



REPRÉSENTER NOS PLURALITÉS



150
NOUVELLES
ADHÉSIONS
en 2019

Département
de Mayotte,
13 EPCI et 2 Parcs
Naturels Régionaux



CRÉATION DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

des Communes
forestières de Haute-Loire,
du Vaucluse et du Lot.

AU TOTAL :

14

DÉPARTEMENTS

plus de
70

EPCI

Établissements Publics
de Coopération Intercommunale

7

PNR

Parcs Naturels
Régionaux

RECRUTER, AU SERVICE DES ÉLUS

Une volonté forte de s'appuyer sur la professionnalisation des équipes pour atteindre les objectifs et accompagner les projets des élus a été affirmée. Le tandem élu / salariés représente un facteur de dynamisme et de reconnaissance d'expertise pour les Communes forestières.

6 sessions, 12 journées de travail des directions nationales et régionales.

Composé de la direction nationale, des directeurs d'unions régionales et d'un élu référent, Roger Villien, le comité de coordination co-construit et met en œuvre les programmes politiques adoptés par les élus, assure une veille des questions forestières à la fois techniques et territoriales, porte les positions des Communes forestières au sein des partenaires institutionnels et de la filière forêt-bois, mutualise les informations administratives et budgétaires.

Près de 20 groupes de travail thématiques composés de salariés du réseau.

Un séminaire des permanents

Rendez-vous essentiel qui rassemble tous les salariés du réseau et les élus du bureau, ce temps de travail et d'échanges sur plusieurs jours renforce les liens, identifie les compétences en interne, anticipe les thématiques à investir pour l'avenir des Communes forestières. Des ateliers de travail et des animations interactives abordent des thèmes précis d'actualité. Des visites de terrain, des réunions par métiers, le « speed dating » des régions permettent de partager les expérimentations réussies ou les clés de réussite des projets.



PROPOSER

2019, L'ANNÉE DU MANIFESTE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Réalistes et investis, responsables et constructifs, les élus des Communes forestières ont travaillé collectivement, sous la coordination de la Fédération nationale, à l'écriture d'un Manifeste, qui a abouti à des propositions concrètes pour refonder la gestion de la forêt française.



Le Manifeste est un point de départ, un appel à s'engager, avec tous les acteurs de la filière, pour une véritable politique forestière nationale.

L'AFFIRMATION DE GRANDS PRINCIPES :

- > Le maintien et le renforcement du régime forestier pour toutes les forêts des collectivités.
- > Une grande administration forestière pour l'ensemble des forêts françaises, indissociable d'une présence territoriale continue sur le terrain.
- > Un document de gestion durable, socle de la politique des collectivités propriétaires.
- > Une séparation nette des missions de service public de celles relevant d'activités marchandes.
- > Les élus des collectivités forestières, au centre d'une gouvernance à reconstruire.
- > Les élus, acteurs de la commercialisation des bois.
- > Les communes propriétaires des données sources concernant leur patrimoine forestier.
- > Une proposition d'outil pour les élus : le Plan Local Forestier pour repositionner la forêt dans l'aménagement d'un territoire.

Les Communes forestières ont rappelé leurs objectifs : transmettre un patrimoine forestier en état de jouer pleinement son rôle de développement dans les territoires, face à des enjeux d'avenir tels que le changement climatique, la préservation de la biodiversité, une économie plus durable.



LE PLAN LOCAL FORESTIER

Il propose de dégager et d'optimiser de nouveaux moyens. Basé sur l'expression de l'intelligence collective locale, il vise à faciliter la prise en compte des préoccupations de la société civile, l'information du public, la capacité d'innovation, l'expérimentation des élus et des territoires. Il soutient l'intégration du secteur forêt-bois dans les grands schémas de planification territoriale.

En septembre 2020, la députée du Nord, Anne-Laure Cattelot, rend son rapport au gouvernement sur la forêt et la filière bois. Ses conclusions rejoignent très largement les propositions issues du Manifeste des Communes forestières. Elles donnent une nouvelle place aux collectivités et aux territoires et préconise une refonte totale de la gouvernance de la forêt avec notamment : le Plan Local Forestier et la création d'une agence nationale pour toutes les forêts françaises.

AVEC L'ONF, BÂTIR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Auditionnée par la mission interministérielle sur l'évaluation du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020 – mission créée à la demande des Communes forestières – et la mission parlementaire sous l'égide de la sénatrice Anne-Catherine Loisier, présidente du groupe forêt-bois du Sénat, la Fédération nationale a partagé ses travaux et propositions.

LE RÉGIME FORESTIER, UN SOCLE COMMUN

Les Communes forestières ont adressé un message clair sur le périmètre du Régime Forestier : les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution sont par principe soumis au Régime Forestier. Il est apparu, après recensement, qu'il subsistait sur le territoire métropolitain un grand nombre de situations en non-conformité avec ces dispositions du droit.

LA RECONNAISSANCE DES AMÉNITÉS POSITIVES

Pour les Communes forestières, les services écosystémiques rendus par les forêts (protection de la biodiversité, stockage du carbone...) sont des produits forestiers qui doivent relever du Régime Forestier car d'intérêt général pour la Nation et ne peuvent donc relever du champ concurrentiel. La perception de mesures compensatoires par les Collectivités valorisant ces produits serait alors intégrée dans l'assiette des frais de garderie. Cette position est portée et discutée par la Fédération nationale.



LA FÉDÉRATION NATIONALE PLAIDE POUR UNE INTÉGRATION DANS LE RÉGIME FORESTIER DE TOUTES LES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES DES COLLECTIVITÉS AVEC UNE INTENSITÉ DE GESTION ADAPTÉE AUX ENJEUX (PRODUCTION FORESTIÈRE, FONCIER, BIODIVERSITÉ...).

COMMERCIALISATION DES BOIS: L'ÉLU AU CŒUR DES DÉCISIONS



6,4M m³
DONT 4,3M VENDUS SUR PIED ET 2,1M VENDUS FAÇONNÉS

LA SÉCURISATION DES VENTES DE BOIS

Une seule instance de gouvernance avec l'ONF a été maintenue en 2019 : le comité des ventes, en responsabilité, afin de garantir les recettes des collectivités et l'approvisionnement de la filière économique. Le comité a veillé à la bonne exécution des contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré, et plus généralement à toutes les questions relatives à la ressource et à sa commercialisation. Ses délibérations sont couvertes par le secret des affaires.

La Fédération nationale a également assuré un suivi vigilant du passage des ventes publiques traditionnelles en présentiel, aux ventes en ligne via internet. De même, des comités régionaux des ventes ont maintenu l'analyse des données propres à leur filière régionale et ont participé à l'élaboration de la stratégie des ventes.

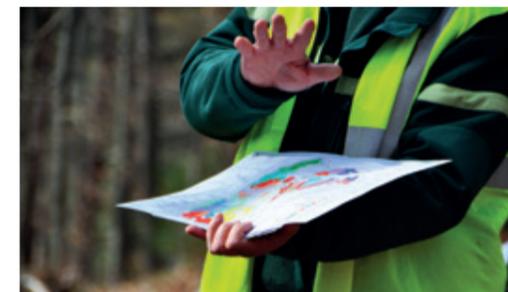


22 VENTES EN LIGNE ORGANISÉES

1121 collectivités concernées en 2019

LES VENTES EN LIGNE : DÉMATÉRIALISER POUR ÉVOLUER

Le développement de la plateforme de vente sur internet a permis au gestionnaire des forêts publiques de sécuriser l'approvisionnement de la filière de manière dématérialisée.



La crise COVID a démontré la portée et l'efficacité de ce travail pour préserver les intérêts des communes forestières mais aussi des entreprises du bois.

En 2019, la FNCOFOR a veillé à porter les intérêts des collectivités lors du développement de l'outil vente en ligne : maintien des lieux de vente physique, place des élus dans ce système, partage des données générées. Le réseau des Communes forestières continue de travailler étroitement avec l'ONF pour fluidifier la transmission d'information aux collectivités avant et après les ventes.

UNE STRATÉGIE COMMERCIALE CONCERTÉE

En 2019, un travail collaboratif entre les Communes forestières et l'ONF a été entamé pour une stratégie commerciale concertée des bois communaux, replaçant l' élu au cœur des décisions. États d'assiette, documents de délibération, relations TFT-élus, attentes des élus, stratégies commerciales locales ONF-COFOR partagées, autant de sujets qui ont été abordés pour accompagner les élus dans les choix de commercialisation des bois. Les travaux se poursuivent en 2020 par une phase de test auprès de plusieurs communes pilotes.

ENCAISSEMENT: UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

Le 26 juin 2019, le Premier ministre a informé la Fédération nationale des Communes forestières du retrait du projet de décret qui rendait obligatoire l'encaissement des recettes de ventes de bois des communes par l'ONF, une mesure à laquelle étaient opposées les Communes forestières : plus de 3000 délibérations ont été adressées au Gouvernement.

La mesure n'est donc plus obligatoire mais volontaire. La Fédération nationale assure une veille auprès de ses adhérents sur la durée des conventions passées et leurs coûts.

LES ÉLUS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE VONT S'ENGAGER DANS LA NÉGOCIATION DE LA FUTURE CONVENTION FNCOFOR / ONF 2021-2025, À LA LUMIÈRE DU MANIFESTE DES COMMUNES FORESTIÈRES.



S'ENGAGER

2019 a été une année de mobilisation collective pour la sauvegarde des forêts. Les élus des Communes forestières ont été lanceurs d'alerte, pour appeler à une union réaliste et active de toute la filière forêt-bois, pour dépasser les fatalismes et anticiper pour l'avenir. Face aux crises sanitaires et pour répondre aux enjeux du changement climatique, les élus n'ont eu de cesse d'alerter le gouvernement sur la nécessité d'une politique forestière nationale. Appels entendus.

UN ÉLAN COLLECTIF POUR LA FILIÈRE

FAIRE FRONT FACE AUX CRISES

22 & 23 octobre Les élus de la Fédération nationale se sont réunis en conseil d'administration à Ajaccio, afin d'adopter à l'unanimité une motion qui interpellait solennellement l'État pour demander la tenue d'Assises de la forêt réunissant spécialistes et acteurs divers. **L'objectif : recueillir l'ensemble des connaissances sur l'évolution des forêts, définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, aux niveaux territorial et financier.**

Dans le même temps, les Communes forestières sont intervenues sur tout le territoire national auprès des Préfets, des parlementaires et élus locaux, ainsi que des associations de protection de l'environnement.



RALLIER LES SOUTIENS POLITIQUES

07 nov. Les groupes forêt-bois de l'Assemblée nationale et du Sénat, présidés respectivement par Rémy Rebeyrotte et Anne-Catherine Loisier, ont organisé un colloque sur le thème : « *Urgence pour la forêt : quelles réponses aux changements climatiques ?* ».

Les présidents des deux chambres, Richard Ferrand et Gérard Larcher, ont affirmé leur soutien à la filière forêt-bois.

Une contribution commune élaborée par la Fédération nationale des Communes forestières, Fransylva, la Fédération nationale du Bois et l'Office national des forêts, a été présentée pour la sauvegarde et l'adaptation de la forêt au changement climatique.

LES PROPOSITIONS-PHARES

- 1 > **Plus de capacités décisionnelles et un cadre réglementaire** dérogatoire pour expérimenter et adapter les forêts et les filières bois.
- 2 > **Piloter ces expérimentations** dans une dizaine de territoires et mettre en œuvre des **plans locaux forestiers**.
- 3 > **Créer une coordination interministérielle** pour plus de cohérence des politiques publiques.

LES RÉPONSES DE L'ÉTAT

Des mesures ont été rapidement annoncées : la nomination d'un directeur général de l'ONF après un intérim de 9 mois et la création d'une mission auprès du Premier ministre confiée à la Députée Anne-Laure Cattelot, afin de produire des propositions sur la forêt.



20 nov. Le ministère de l'Agriculture a organisé un Comité spécialisé « *Gestion durable des forêts* » afin de tracer une « *feuille de route* » opérationnelle pour la forêt et le bois, dans la perspective du changement climatique.

27 nov. La Fédération nationale des Communes forestières a été activement impliquée dans ces travaux puisque le président Dominique Jarlier a coprésidé un groupe de travail sur la cohérence territoriale des actions. La Fédération nationale a rencontré des inspecteurs de la Cour des Comptes saisie par deux députés, membres de la commission des Finances, afin d'examiner la structuration de la filière forêt-bois.



UN APPEL POUR LA SAUVEGARDE DES FORÊTS

650 SIGNATURES DE L'APPEL. INTRODUCTION DES ÎLOTS D'AVENIR

Lancé à l'occasion du Salon des maires, plus de 500 élus sont venus sur le stand des Communes forestières signer cet Appel lancé par la Fédération nationale, visant à anticiper les difficultés, adopter les mesures adaptées et construire une politique forestière nationale ambitieuse.

La Résolution générale du 102^e Congrès de l'Association des Maires de France a repris les demandes des Communes forestières.

De ces premières mesures d'urgence, les Communes forestières ont co-produit avec l'ONF des premiers éléments permettant aux élus d'agir vite, de contribuer à des expérimentations territoriales telles l'introduction de peuplements en « îlots d'avenir ».



UN PLAN DE CRISE NATIONAL CONTRE LES SCOLYTES

Les attaques de scolytes qui détruisent les peuplements d'épicéas, représentent une catastrophe sanitaire d'ampleur pour toute la filière forêt-bois : **4 millions de m³ touchés en 2019, 7 en 2020** principalement dans le Grand Est, la Bourgogne Franche-Comté et la partie rhônalpine. D'autres régions sont concernées ou sous vigilance.



DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LA FILIÈRE

La FNCOFOR, en précurseur, a provoqué une première cellule de crise nationale à Nancy fin 2018 qui a été suivie par la création en avril 2019 d'une cellule de crise nationale coordonnée par France Bois Forêt. **Objectif : anticiper les coupes et éviter une saturation des marchés.**



CETTE CELLULE A IDENTIFIÉ PLUSIEURS MESURES D'URGENCE:

- > Priorisation de la récolte des bois scolytés
- > Report des coupes de bois sains
- > Approvisionnement des entreprises de transformation
- > Un dispositif de suivi de l'évolution de la crise par télédétection et un travail prospectif sur le renouvellement des peuplements touchés ou leur remplacement par des essences capables de s'adapter à la spécificité des milieux et au changement climatique.

En octobre 2019, le ministre de l'Agriculture a annoncé un plan de soutien exceptionnel de 16 millions d'euros afin d'aider à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés, puis à la reconstitution des peuplements touchés après exploitation.

LA SOLIDARITÉ DES COMMUNES FORESTIÈRES

Au niveau national, la concertation entre la Fédération et l'ONF, basée sur le partage d'informations et des prises de décisions régulières en comité national des ventes, a permis de s'organiser et répondre de manière réactive au plan de soutien exceptionnel du gouvernement. La forêt publique a tenu ses engagements auprès de l'État avec une mobilisation de 14 140 m³ de bois scolytés en 2019 et un total de 71 764 m³ à fin juin 2020.

La Fédération a mené une action politique auprès du gouvernement afin de reconduire les aides scolytes pour l'année 2021. Les Communes forestières solidaires des secteurs sinistrés, ont diminué drastiquement les mises en vente de bois vert. Elles ont accompagné les élus en continu, au travers de réunions dédiées, d'informations régulières sur l'évolution de la crise, de mesures d'évacuation des bois, du portage auprès des pouvoirs publics des besoins financiers et réglementaires des communes.

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DES COMMUNES FORESTIÈRES

La Fédération nationale a saisi le gouvernement sur les besoins d'analyser, département par département, en priorisant les régions les plus touchées, l'impact budgétaire pour les Communes forestières.

OBJECTIFS :

- > Identifier les communes les plus exposées à un déséquilibre de leur budget.
- > Rechercher avec les services déconcentrés de l'État (DRFIP, DDFIP) les moyens de limiter la dépendance de ces communes vis-à-vis des recettes forestières.
- > Engager la consolidation de leur capacité d'investissement et de fonctionnement.

Cette démarche, également portée par les unions régionales et associations départementales, a permis la mise en place d'outils de veille sur la santé financière des communes forestières.

ANTICIPER FACE AU RISQUE INCENDIE

En 2019, les élus des Communes forestières ont planché dans les commissions et groupes de travail, au national et en régions, pour anticiper les évolutions climatiques et les impacts des crises environnementales qui s'étendent désormais à toutes les régions.

La responsabilité des élus locaux est en jeu : Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), actions de sensibilisation des populations, réalisations de travaux, maintien des moyens dédiés à la lutte contre les incendies, travail accru de prévention, formation des élus.

Début 2020, la Fédération a également saisi le gouvernement, notamment les ministères de l'Intérieur et de la Cohésion des territoires sur ces sujets.

POUR UNE RELANCE ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Les propositions et les actions portées par les Communes forestières en 2019 ont connu des concrétisations majeures en 2020 dans deux grands plans et un rapport parlementaire.

En mai 2020, La Fédération a contribué avec le ministère en charge de la forêt à l'écriture d'un plan de relance national post-crise basé sur la commande publique, la relocalisation des emplois et des activités, la valorisation prioritaire de la ressource bois nationale.

Ceci implique également une action forte en matière de bois local et de traçabilité, une action pour laquelle les Communes forestières ont développé des politiques territoriales et des expérimentations réussies sur le terrain.

Ces actions menées en 2019, puis en 2020, ont aussi porté leurs fruits dans le cadre du Plan de relance annoncé par le gouvernement, puisqu'il comporte un volet forestier doté de 200 millions d'euros, dont 150 destinés au reboisement et à la régénération.

Ce plan est centré sur l'adaptation des forêts au changement climatique. Les Communes forestières soutiennent trois préalables essentiels : un taux de subvention incitatif, une diversification des essences, des diagnostics et analyses des sols, des modalités de demande de subvention simplifiées.

Le rapport sur la forêt et la filière bois de la députée Anne-Laure Cattelot, rendu au gouvernement, rejoint largement les propositions des Communes forestières et donne une nouvelle place aux collectivités et aux territoires. Le rapport préconise une refonte totale de la gouvernance de la forêt, avec le Plan Local Forestier, la construction en bois local et français, la création d'une agence nationale pour toutes les forêts françaises.

FRANCE BOIS FORÊT, UN SOUTIEN COLLECTIF

La Fédération nationale des Communes forestières est membre de l'interprofession France Bois Forêt (FBF) qui regroupe 24 grandes organisations professionnelles de la filière forêt-bois française.

FBF collecte auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers la **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (dite CVO)** qui cofinance des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois.



** Durant la crise Covid-19, France Bois Forêt a décalé la date d'exigibilité de la CVO 2020, initialement prévue le 30 avril 2020, au 31 juillet 2020. Les communes ont également accepté des reports d'échéances de paiement des bois et de fin de chantiers.*

EN 2019, PLUSIEURS PROGRAMMES PORTÉS PAR LES COMMUNES FORESTIÈRES ONT REÇU LE SOUTIEN DE LA CVO :

- > Lutte contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités.
- > Rédaction d'un guide voirie pour les élus.
- > Aires forestières éducatives.
- > Développement d'un Indice d'Analyse des Retombées Territoriales (ART).
- > Accompagnement des élus dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage en Nouvelle Aquitaine.
- > Promotion et développement du pin maritime du Massif cévenol en Occitanie.

Ainsi que des programmes en multipartenarial :

- > Répondre à la demande des nouveaux marchés avec les bois certifiés des massifs : bois des Alpes, Bois des Territoires du massif central, bois des Pyrénées, pin d'Alep.
- > Points de rencontre des secours en forêt, en partenariat avec la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires, les Coopératives forestières, la FNB et l'ONF.
- > Création d'une plateforme internet commune sur l'impact des dégâts de gibier en forêts publiques et privées, en partenariat avec Fransylva.

POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE



Lancée en 2016, FBF (France Bois Forêt), FBIE (France Bois Industries Entreprises) et le CODIFAB (COmité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois) ont créé un outil de **Veille Économique Mutualisée (VEM)**, un outil stratégique, en partenariat avec 4 ministères.

Ce partenariat public-privé unique pour toute la filière amont/aval permet une description chiffrée et détaillée de la filière, par branche ; l'analyse de la valeur ajoutée et des emplois, la contribution de la filière au PIB français, les enjeux de reconquête des marchés. La FNCOFOR dispose de ces données et outils d'analyse économique.

LA FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE

En 2019, France Bois Forêt a créé sa fondation pour la sauvegarde du Patrimoine, sous l'égide de la Fondation de France, dotée d'un budget de 200 000 € sur 4 ans. L'objectif est de financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois issu de forêts françaises certifiées « gestion durable ». La FNCOFOR est membre du jury de sélection des dossiers.



ENSEMBLE AU SALON DES MAIRES

Les 19, 20 et 21 novembre 2019, la filière forêt-bois était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales, sous le thème « la forêt & le bois nos atouts pour des territoires durables », avec la participation des Communes forestières et de l'interprofession nationale.

France Bois Forêt a renouvelé son soutien au stand des Communes forestières. Des publications spécialement distribuées à cette occasion et à destination des élus ont été réalisées en commun. Un parcours bois a été inauguré par les présidents de la Fédération nationale des Communes forestières et de France Bois Forêt, en présence de nombreux partenaires.



LES AUTRES PARTENARIATS FILIÈRE

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS (FNB)

La FNB rassemble les exploitants forestiers, scieurs et industriels de la transformation du bois en France. Un partenariat s'exerce en continu à plusieurs niveaux essentiels pour la filière:

- > L'approvisionnement des entreprises, en responsabilité vis-à-vis du marché du bois.
- > La priorité au bois français dans les marchés portés par des structures publiques.
- > L'accord-cadre face à la crise scolytes pour favoriser la commercialisation, l'exploitation et l'enlèvement rapide des bois scolytés, via les contrats d'approvisionnement.
- > La consolidation du label transformation UE pour le chêne soutenu par la FNCOFOR. Appeler à une 1^{ère} transformation des grumes dans l'Union européenne avant toute exportation préserve les emplois et une plus-value pour les territoires et les entreprises.
- > Le développement des contrats d'approvisionnement en chêne basé sur l'accord triennal (2018-2020) entre FNCOFOR-ONF et FNB.



RENFORT, LE DIALOGUE FORÊTS ET TERRITOIRES

Dans le cadre du projet RENFORT, « Réseau National Forêt et Territoire », les deux réseaux des Communes forestières et des Chambres d'agriculture sont organisés en binômes dans les régions afin d'accompagner les acteurs territoriaux dans la prise en compte des enjeux forestiers. Ce projet est co-financé par le FEADER, le ministère de l'Agriculture et le CGAET.

Plusieurs programmes novateurs ont été initiés : structuration de filières forêt bois territorialisées en Occitanie, reconstruction de l'équilibre sylvo-cynégétique en Auvergne-Rhône-Alpes, partage d'expériences de l'intégration des enjeux forestiers au développement rural par la Fédération nationale, guide technique sur le sylvo-pastoralisme en Provence Alpes Côte d'Azur, foncier forestier en Nouvelle Aquitaine, prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les SCoT en Bourgogne Franche-Comté.



PEFC

PEFC certifie la gestion durable des forêts et rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt dans 53 pays. Depuis 20 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 70 000 propriétaires forestiers et de plus de 3 100 entreprises.

La FNCOFOR est membre de PEFC France, au sein du collège des propriétaires forestiers. Son Schéma de certification forestière est révisé tous les 5 ans dans une dynamique d'amélioration continue. Actuellement, le Schéma 2017-2022 est en vigueur.



DALKIA

Cette entreprise du groupe EDF, qui développe des énergies renouvelables telles que la biomasse, a renouvelé son partenariat avec la FNCOFOR. Le président Jarlier et Dominique Kieffer, Directeur des affaires publiques ont renouvelé la convention pour partager leurs engagements dans le cadre de la transition écologique.

POINTS DE SECOURS EN FORÊT

Ce projet opérationnel rassemble la Fédération nationale des Entrepreneurs de territoires (FNEDT), les Coopératives forestières, la FNCOFOR, l'ONF, la FNB, la MSA et les services de secours, avec l'appui de l'IGN. Son objectif est la mise en place d'un maillage en points de secours afin de sécuriser non seulement les professionnels forestiers mais aussi le public qui accède aux forêts.

D'AUTRES PARTENARIATS INTERVIENNENT AVEC DE NOMBREUX ORGANISMES LIÉS À LA FILIÈRE ET ABORDÉS DANS CE RAPPORT D'ACTIVITÉS :

- > Fédération nationale des SCOT,
- > Institut technologique FCBA,
- > France Bois Régions (FBR),
- > Caisse des Dépôts,
- > Journée internationale des forêts,
- > France Nature Environnement (FNE),

- > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),
- > Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE),
- > France Forêts qui réunit les propriétaires publics et privés.



FORMER INFORMER COMMUNIQUER

Former les élus est au cœur des missions des Communes forestières. Acteurs privilégiés de la gestion territoriale, les élus doivent avoir l'ensemble des informations nécessaires pour appréhender tous les enjeux de la filière forêt-bois. Les formations leur apportent des connaissances pour les aider à prendre les bonnes décisions et faire de la forêt et de la filière bois un atout de leur territoire. La communication est au service de la stratégie politique partagée par les Communes forestières. Elle contribue à l'influence et au développement des Communes forestières.

FORMER

LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES EN MUTATION

Lors des formations ou des réunions d'information, des élus administrateurs animent des temps sur l'actualité et les décisions politiques nationales et régionales. Ils consultent les élus présents pour se faire leur porte-parole dans les différentes instances auxquelles ils participent. Ces échanges contribuent à la cohésion des Communes forestières. Premier objet des statuts de la Fédération, les formations sont animées par des chargés de mission qui interviennent aussi en conseil auprès des élus dans les territoires.

 **2900**
ÉLUS FORMÉS
en 2019

 **214**
ACTIONS
PÉDAGOGIQUES

 **x2**
LE NOMBRE
DE FORMATIONS
en 3 ans

DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES VARIÉES EN FIN DE MANDAT

Des thèmes reviennent chaque année : commercialisation des bois, foncier forestier...

D'autres ont connu un **essor considérable** ces deux dernières années :

- > Obligations légales de débroussaillage
14 formations en 2019 contre 5 en 2018.
- > Déséquilibre forêt gibier, les enjeux de la politique forestière territoriale
de 10 à 24 formations en 1 an.

Un nouveau thème :

- > Forêt et changement climatique
35 formations en 2019 contre 14 en 2018.

DES ATTENTES À ANTICIPER EN DÉBUT DE MANDAT

Afin de répondre à une demande forte des élus en début de mandat, des actions pédagogiques sur le thème « Élus, forêts, bois : les essentiels pour agir » ont été conçues. Elles prennent en compte les impacts du changement climatique, les atouts de la forêt et le rôle majeur des élus dans le développement de leur territoire.

UNE STRATÉGIE « ACTIONS PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES »

Plusieurs unions régionales ont proposé des actions pédagogiques numériques en 2020, en complément de celles en présentiel. Une stratégie nationale est en cours de rédaction, avec un mot d'ordre : le numérique ne remplace pas le présentiel, il le complète.

LA FORMATION DES ÉQUIPES

L'IFFC est l'organisme de formation de la FNCOFOR. Il coordonne et soutient financièrement les unions régionales qui réalisent des formations pour les élus. En 2019, la demande a notamment porté sur les marchés publics.

5 SESSIONS DE FORMATION
sur les marchés publics

« Organisme de formation des Communes forestières : se préparer à la certification qualité ».

Cette formation de 2019 a eu pour objectif de permettre aux Unions régionales qui organisent des formations de continuer à bénéficier de fonds publics (FEADER, subventions).

Entre octobre 2019 et mars 2020

52 PERMANENTS FORMÉS
par l'IFFC

> UN TAUX DE SATISFACTION DE 100%



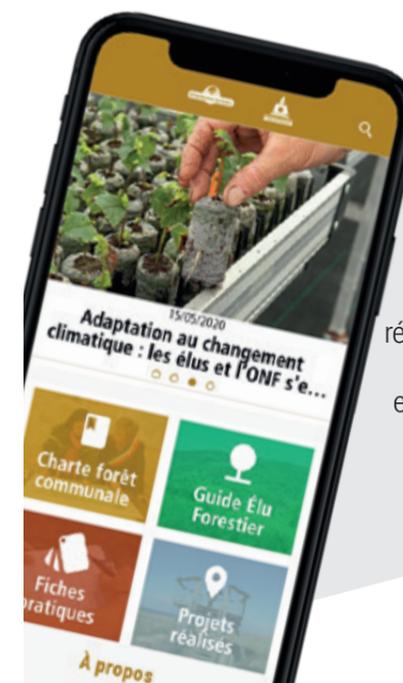
COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

Composé d'élus, de l'équipe pédagogique et d'un formateur référent, il donne les axes stratégiques nationaux et assure le suivi des actions de formation.



LE RÉSEAU FORMATION

Composé des formateurs régionaux, de l'équipe pédagogique nationale et d'un élu référent, il coordonne les actions, élabore des messages communs et favorise le partage d'expériences.



ACCESSIBLE SUR
TÉLÉPHONE PORTABLE
ET TABLETTE

Ce « **guide de l'élu forestier** » réalisé en partenariat avec l'ONF, offre une base d'informations essentielles à tout élu concerné par la forêt et le bois.



INFORMER, COMMUNIQUER

LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES FORESTIÈRES

Par son action, le pôle communication retranscrit la stratégie politique actée et partagée par les élus. Il contribue à l'influence et au développement des Communes forestières. Il coordonne les actions d'information et de promotion de la Fédération nationale des Communes forestières. Il élabore et met en œuvre des programmes de communication interne et externe adaptés.

LES PUBLICATIONS

Revue des Communes forestières

2 NUMÉROS / AN
3000 ABONNÉS
48 PAGES

Avec des actualités politiques et les projets en régions, la revue est adressée aux acteurs politiques et institutionnels, aux partenaires de la filière forêt-bois et aux financeurs.

Newsletter des Communes forestières : Cofor info

11 NUMÉROS / AN
+ DE 8000 CONTACTS

Réservée aux adhérents et aux salariés du réseau des Communes forestières, cette newsletter mensuelle présente un édito politique, des actualités et l'agenda. Certains sont développés sur le site internet.

Rapport d'activités

5000 EXEMPLAIRES

Outil de communication interne et externe, il incarne une vision partagée par les Communes forestières. Utilisé en rendez-vous, réunions ou formations, diffusé auprès des interlocuteurs de la FNCOFOR, il est devenu un support de communication essentiel, également en ligne.



DES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Le site internet



PRÈS DE 25 000
CONSULTATIONS / AN

Pic de consultation 2019 : Congrès juin, Salon des maires novembre

Véritable source d'informations pour les élus, les équipes et les acteurs de la filière forêt-bois, le site de la FNCOFOR est le relais de son action au quotidien. Développé, enrichi et responsive, il suit l'actualité des Communes forestières, relaie les positions politiques, des notes d'information pratique et juridique.

Cofor TV



60 VIDÉOS EN LIGNE
11 INTERVIEWS
AU CONGRÈS 2019

Chacune vue 1000 fois en moyenne sur Twitter

Média vidéo de la FNCOFOR hébergé sur Vimeo, en lien avec le site internet et le compte Twitter, il assure la couverture de l'actualité avec des reportages et des interviews.

Twitter



CRÉÉ EN 2017
+73% D'ABONNÉS
EN 2019

Tweet sur la crise des forêts françaises vu 11 200 fois

Ces vidéos avec des interviews, présentations des programmes et actions des Communes forestières, événementiels, sont diffusées aussi lors des réunions et des formations.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE COMMUNICATION

DES MÉDIAS PRESSE CIBLÉS

Les communiqués de presse et interviews sont adressés en priorité aux médias concernant les collectivités, la filière forêt-bois et l'actualité politique.

UNE COMMUNICATION EN RÉSEAU

Un travail de cohésion, d'échanges d'informations et de partage d'expertises s'est développé en interne avec les responsables communication du réseau des Communes forestières. Le pôle communication travaille au quotidien avec l'équipe de la FNCOFOR sur des supports et outils en ligne : guides, plaquettes d'information, centre de ressources, interfaces web.

UNE COMMUNICATION DE FILIÈRE

En 2019, des supports co-écrits avec la mission des affaires communales et le service communication de l'ONF ont été édités ou mis en ligne pour les élus : mise à jour de l'Appli élu forestier, fiches « sécheresse et dépérissement des forêts », « forêts et changement climatique », « dépérissement du chêne ». Ce partenariat s'étend aussi au groupe experts communication de France Bois Forêt et sur des actions thématiques avec d'autres organismes de la filière.

UN ÉVÉNEMENTIEL COHÉRENT

En 2019, pour leur 2^e participation au Salon des maires et des collectivités sur un stand dédié, les Communes forestières ont inscrit leur présence dans un double contexte, à la fois politique et territorial. A l'appui d'une fréquentation en hausse et de messages ciblés, les Communes forestières ont lancé un appel à la mobilisation pour la sauvegarde des forêts. Plus de 500 personnes : élus, parlementaires, ministres, acteurs de la filière, sont venues signer sur le stand.



CONCERTER DÉVELOPPER INNOVER

2019 a été une année décisive pour la prise de conscience du rôle des collectivités dans le déploiement des politiques forestières nationales. Sur la base des réflexions menées par les élus des Communes forestières dans le cadre de la rédaction de leur Manifeste, les travaux de la Fédération ont concrétisé cette ambition de « territorialisation » de la gestion forestière française.

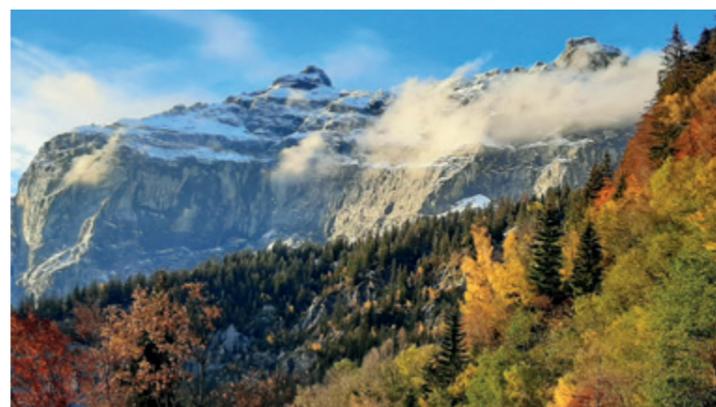
CONCERTER

LE PLAN LOCAL FORESTIER, OUTIL D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Le Plan Local Forestier, une des propositions phare du Manifeste, vient outiller les collectivités dans leur prise en main du sujet forestier. Véritable couteau suisse de la politique forestière, cet outil propose de mettre en cohérence les politiques publiques d'un territoire dans un souci de visibilité des enjeux forestiers.

Au-delà de renforcer l'intégration de la forêt et du bois dans les documents de planification existants, le plan local forestier permet de cibler efficacement les problématiques forestières à traiter en priorité. Il propose des évolutions législatives pour s'assurer que les collectivités locales disposent des prérogatives nécessaires dans le traitement des situations de crise (risques incendie, risques de sécurité en forêt liés aux dégâts sanitaires des peuplements...).

Il est élaboré sous la coordination des élus locaux, qui associent les acteurs et partenaires forestiers.



ADAPTER LES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Communes forestières ont été très actives dans la rédaction de la feuille de route nationale « adaptation des forêts au changement climatique », commandée en novembre 2019 par le ministre de l'Agriculture. Le président de la Fédération a notamment coprésidé le groupe de réflexion sur l'organisation territoriale nécessaire à la gestion des situations de crise. Les propositions des différents groupes de travail ont permis d'identifier des actions prioritaires qui seront en partie financées en 2020 par les fonds de 200 millions d'euros débloqués dans le cadre de l'initiative « France Relance ».

La Fédération, en concertation avec l'ONF, s'est impliquée dans l'élaboration de la **future stratégie des aires protégées**. Les objectifs ambitieux annoncés par le Président de la République de porter 30 % du territoire métropolitain sous protection ont en effet conduit les Communes forestières à mener un travail de prospection afin de réfléchir à un format adapté pour l'inscription des forêts des collectivités dans cette initiative.

DANS 1000 COMMUNES, LA FORÊT FAIT ÉCOLE

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers, les Communes forestières ont lancé le projet « Aires forestières éducatives : dans 1000 communes, la forêt fait école ».

Ce programme propose à des classes de gérer une parcelle de la forêt de leur commune. Les enfants rencontrent des acteurs forestiers, prennent des décisions de manière autonome pour la gestion durable et multifonctionnelle de « leur forêt » et transmettent la parcelle à une nouvelle classe en fin d'année.

La création d'un réseau d'aires pilotes dans sept unions régionales permettra de consolider une méthodologie de création et d'animation d'une aire et un large déploiement du programme à la rentrée de septembre 2021.

Afin d'appréhender la diversité des espaces forestiers et des enjeux globaux tel que le changement climatique, les élèves partageront leurs expériences avec d'autres classes responsables d'une aire en France et avec des élèves au Québec, en formant des binômes internationaux.



← Création d'un réseau d'aires pilotes dans 7 unions régionales pour 2020-2021



DÉVELOPPER

LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL EN PERFORMANCE

PRÈS DE 60 PAT EN FRANCE

Les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) ont été créés en 2008 et développés avec succès par la Fédération nationale. Grâce à un partenariat avec l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en 2018, ils ont connu une évolution technique qui renforce encore leur attractivité auprès des collectivités.

2 NOUVEAUX TERRITOIRES SE SONT LANCÉS DANS LA DÉMARCHÉ EN 2019 ET 2 SUPPLÉMENTAIRES POURRAIENT LES SUIVRE EN 2020, PORTANT À PLUS DE 60 LE NOMBRE DE PROJETS SUIVIS AU NATIONAL.

Cette association avec l'IGN apporte un nouveau regard aux travaux techniques menés, au-delà de la valorisation de données innovantes (inventaire forestier national, données LiDAR...). Le savoir-faire de l'IGN permet de répondre à de nouvelles problématiques forestières. En 2019, des modules attachés au PAT ont permis d'estimer des chiffres de séquestration carbone en forêt et dans les produits bois à l'échelle locale. Des pistes sont ouvertes pour progresser sur l'estimation de l'effet du prélèvement de bois sur la biodiversité forestière.



UN RÉSEAU NATIONAL BOIS-ÉNERGIE DYNAMIQUE

En 2019, de nombreux sujets ont ponctué les échanges des Communes forestières : partages de bonnes expériences, réflexions communes pour résoudre certaines problématiques auxquelles sont confrontés les élus, montée en compétence des salariés. Des formations inter-régionales sur la réalisation d'« études bois énergie prospectives de territoire » ont été organisées pour améliorer l'accompagnement des Communes forestières auprès des collectivités. Des formations juridiques sont prévues en 2020 sur l'approvisionnement local en bois énergie au regard du respect du Code de la commande publique.

FONCIER FORESTIER & DESSERTE : L'EXPERTISE DES COMMUNES FORESTIÈRES

En 2019, la Fédération a coordonné 2 programmes sur des problématiques relevant des compétences des communes, avec le soutien de l'interprofession nationale France Bois Forêt :

UN PORTAIL WEB POUR LE FONCIER FORESTIER

Un travail mené sur le foncier forestier a permis l'émergence d'un portail web facilitant la visualisation et l'analyse des données cadastrales. Ces analyses, attachées à des fonctionnalités cartographiques, mettent à disposition des collectivités des informations sur le foncier forestier vacant et/ou sans maître sur leur périmètre. L'expertise locale assurée par les Communes forestières permet ensuite d'accompagner les communes dans leur processus d'acquisition de ces parcelles.

L'INFORMATION DES ÉLUS SUR LA DESSERTE FORESTIÈRE

La réalisation d'un livre blanc sur la desserte forestière, à destination des élus et des services des collectivités, a permis de répondre aux questions portant sur la voirie à fonctionnalité forestière. Les élus sont informés de leurs droits et obligations. Ils peuvent s'appuyer sur une analyse juridique complète des différentes situations auxquels ils sont confrontés dans leur exercice quotidien.



LE CARBONE FORESTIER, UN DOSSIER À FORTS ENJEUX

La Fédération nationale a constitué un groupe de travail Carbone à destination des élus du Bureau fédéral et des techniciens du réseau. Dans un premier temps, des informations générales ont été partagées sur le rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique et la neutralité carbone, les politiques publiques associées, les marchés du carbone et divers dispositifs existants pour la valorisation économique de projets carbone en forêt.

À L'ISSUE, LES ÉLUS DU BUREAU ONT FORMALISÉ 2 GRANDES POSITIONS POLITIQUES :

- > Le carbone est un produit de la forêt. En forêt publique, son identification, son chiffrage et les modalités de sa commercialisation doivent être intégrés au régime forestier.
- > Au regard de ses missions régaliennes, l'ONF doit être chargé de sa valorisation (comme il est chargé de la commercialisation du bois) selon des modalités stabilisées au niveau national.

Dans une volonté de cohérence, les Communes forestières considèrent qu'une stratégie nationale ambitieuse doit être déclinée pour l'ensemble de la forêt française.

DES ÉLUS PRESCRIPTEURS DE BOIS LOCAL

Le réseau des Communes forestières accompagne les collectivités, prescriptrices de bois local, dans leurs projets de construction, réhabilitation et aménagement. Cet accompagnement est l'expression d'une volonté politique de la collectivité de valoriser la ressource locale, dynamiser l'économie de proximité, répondre aux défis de la transition écologique, soutenir l'aménagement du territoire.

Le programme « 100 constructions publiques en bois local » initié par la FNCOFOR sur la période 2012-2017 a permis aux Communes forestières de se doter d'outils techniques et juridiques, pour accompagner les collectivités.

plus de **230** COLLECTIVITÉS ACCOMPAGNÉES pour leur projet de construction, réhabilitation et aménagement en 2019.

DES DOTATIONS BONIFIÉES POUR LE BOIS LOCAL

Dans le cadre de leurs interventions politiques, les Communes forestières ont soutenu les atouts du bois local dans la construction publique auprès des services de l'État et des collectivités territoriales. Cet engagement auprès d'instances décisionnelles a favorisé l'émergence de politiques publiques favorables au développement de la filière forêt-bois locale et française.

À titre d'illustration, les actions menées auprès des préfets des départements et des élus des commissions DETR sur les enjeux du bois local ont abouti à l'attribution de bonifications de dotation pour les collectivités, une démarche qui devrait inspirer d'autres départements.



DANS UNE DOUZAINÉ DE DÉPARTEMENTS, DES BONIFICATIONS DE 10% À 15% DES LOTS BOIS LOCAL



MESURER LE BÉNÉFICE TERRITORIAL DU BOIS LOCAL

En 2019, la FNCOFOR a initié le développement d'un outil d'Analyse des Retombées Territoriales (ART) avec l'agence BiomAttitude, afin de mesurer l'impact économique, social et environnemental sur le territoire des investissements des collectivités engagées dans un projet de bâtiment en bois. Cette évaluation prend en compte les entreprises participant au projet et l'origine des bois.



plus de **20** PROJETS ÉVALUÉS

80 à 90% de retombées économiques sur le territoire pour les projets en bois local mis en œuvre par des prestataires du territoire

Une interface internet est en cours d'élaboration pour permettre aux élus d'avoir en direct un ordre de grandeur des retombées sur leur territoire en fonction de plusieurs paramètres (surface, type de bâtiment, budget, origine des bois, origine des entreprises...).

Avec ART, c'est toute la filière forêt-bois qui crée de la valeur ajoutée non délocalisable : activités, emplois, contribution environnementale.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRAÇABILITÉ DES BOIS

plus de **80** ENTREPRISES CERTIFIÉES

Les marques de certifications, gérées par un ensemble de parties prenantes, des entreprises de la filière forêt-bois et des élus, poursuivent leur développement dans les Alpes et le Massif Central, en intégrant un nombre croissant d'entreprises. La marque Bois des Pyrénées en cours d'élaboration devrait permettre aux marques garantissant la traçabilité des bois à 100% de représenter 50% du territoire forestier français. En juillet 2019, les Communes

forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que membre de France-Forêt Provence Alpes Côte d'Azur, se sont impliquées dans l'évènement « Bâtir demain avec le pin d'Alep ». 150 personnes : professionnels du bois, élus, institutionnels, chercheurs, architectes, étaient présentes. L'intérêt pour la valorisation de cette essence dans la construction et le mobilier va soutenir la structuration d'une filière pin d'Alep. Plusieurs opérations pilotes mettant en œuvre du pin d'Alep en structure, en application de la NF B52-001, ont été lancées et sont accompagnées par les Communes forestières.

LE MOBILIER BOIS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2019, la Fédération nationale, les unions régionales de Normandie, Grand-Est et Pyrénées ont travaillé sur la commande publique en mobilier et en aménagement afin d'analyser les convergences possibles entre les dynamiques de filière et les politiques d'achat des collectivités.

Alors que l'usage du bois feuillu dans l'aménagement intérieur est une tendance et que les technologies évoluent avec le numérique, les entreprises qui travaillent le bois massif feuillu sont à préserver. Des propositions ont été remises à l'interprofession France-Bois Forêt pour faire de la commande publique un levier du développement de la filière feuillu française.





AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Les programmes portés par l'Union Régionale concernent de nombreux domaines, au bénéfice des 950 collectivités et territoires adhérents :

- > La transition énergétique et bois énergie
- > La gestion du foncier forestier et la lutte contre le morcellement
- > L'accessibilité des massifs forestiers et la mobilisation de la ressource, le câble au service de l'exploitation forestière : Formicâble
- > La coordination du projet METIS : pour une sylviculture durable et une mobilisation des bois innovante et à une échelle territoriale élargie
- > La commercialisation des bois, notamment face à la crise scolytes
- > La mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique : trame verte forestière
- > L'animation du réseau alpin de la forêt de montagne pour structurer la filière bois d'œuvre local, avec Bois des Alpes
- > La dynamisation de la filière forêt-bois du Massif central et le déploiement de la certification BTMC™
- > Le projet européen SUERA pour la promotion de la construction bois local

communesforestieres-aura.org



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Les crises sanitaires en forêts : sécheresse, scolytes, ont amené l'Union régionale à intervenir, avec l'ONF, pour adapter les prélèvements de bois, valoriser les arbres touchés et trouver des débouchés, en parallèle de ses programmes :

- > Valoriser la forêt et le bois dans les territoires en transition énergétique dans leurs 3 fonctions : séquestration, stockage, substitution
- > Lier sylviculture, commercialisation et développement avec des préconisations aux élus pour les conseiller dans leur choix de modes de vente
- > Définir une méthode d'évaluation des politiques forestières territoriales, pour une culture commune sur les territoires porteurs d'une stratégie locale de développement forestier
- > Mieux intégrer la forêt et le bois dans les prochaines programmations financières, notamment dans les futurs fonds européens
- > Consolider et restructurer le foncier forestier, réduire le morcellement, expérimenter l'acquisition de biens sans maître

- > Prévenir les conflits d'usage en forêt, et travailler avec les élus en ateliers de concertation
- > Contribuer à la mise en réseau des élus et des animateurs territoriaux
- > Développer une information sur la construction publique en bois local auprès des élus.

communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr



GRAND EST

Le réseau des Communes forestières du Grand Est qui représente plus de 2425 collectivités, partage des axes stratégiques communs. Si les crises sanitaires ont suscité une mobilisation en continu, les actions de développement ont été déployées dans tous les territoires :

- > La mobilisation des bois communaux, avec l'ONF et les enjeux de filière avec une implication dans les instances décisionnelles régionales
- > L'équilibre forêt-gibier, avec des guides techniques pour les élus, de nombreuses informations et réunions
- > La voirie forestière rurale, avec un travail d'analyse préalable, la rédaction d'un guide et l'animation de réunions d'informations
- > L'accompagnement des territoires dans les stratégies forestières, notamment la construction publique en bois local, le foncier et le changement climatique
- > Le développement d'un réseau d'élus « référents forêt-territoire » avec une montée en compétence ciblée
- > Le développement d'une commercialisation responsable et des contrats d'approvisionnement
- > L'accompagnement des territoires dans la transition énergétique, à travers les Chartres forestières de territoire

communesforestieres-grandest.org



Les unions régionales et associations de Massifs intègrent les spécificités de leurs territoires forestiers, elles accompagnent les élus dans leurs projets. Elles ont construit des partenariats, conforté et développé les adhésions. Ce sont des interlocutrices incontournables des politiques territoriales, aux côtés des acteurs de la filière et des décideurs politiques. Voici leurs grands programmes d'actions de développement.

MONTANT DES
SOUTIENS DE
LA FÉDÉRATION
AUX UNIONS
RÉGIONALES

200K€ + **110K€** = **310K€**
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORMATION AU TOTAL

NORMANDIE

Créée en 2017 à l'initiative d'élus des cinq départements normands, l'union régionale représente des collectivités propriétaires ou non de forêts qui s'engagent pour faire de la forêt et du bois des atouts de développement. Voici ses grands axes en 2019 :

- > L'identification d'élus référents forêt-territoire et l'intégration des politiques forestières dans les projets de territoire
- > L'animation du réseau régional, avec l'émergence d'actions communes entre territoires forestiers
- > Le développement des politiques responsables dans l'achat public pour valoriser les feuillus
- > Le développement de coopérations urbain-rural
- > L'accompagnement des politiques territoriales, tels que les plans d'approvisionnement territoriaux, le bois énergie
- > La voirie forestière, avec l'élaboration et la diffusion d'un livret thématique
- > L'organisation de sessions de jeux de rôle, d'ateliers prospectifs et d'animations afin de sensibiliser les publics sur les enjeux de la forêt

collectivitesforestieres-normandie.org



NOUVELLE-AQUITAINE

Les actions de l'Union régionale accompagnent les élus dans leurs rôles de propriétaires, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage et de gestionnaires de risques :

- > L'intégration de la forêt et du bois dans les stratégies des collectivités
- > La valorisation des forêts des collectivités du Limousin pour augmenter la mobilisation des bois et approvisionner les chaufferies bois – AMI Dynamic VAFCOLIM
- > L'amélioration de la gestion forestière à travers une gestion foncière en collaboration public-privé
- > Le développement de la filière bois-énergie dans les Pyrénées-Atlantiques
- > La sensibilisation des élus à la construction bois local dans la commande publique et le déploiement de la certification Bois des Territoires du massif central
- > Le dialogue avec les acteurs de la filière, notamment élus et exploitants forestiers
- > Le foncier forestier et son rôle dans l'aménagement d'un territoire : acquisitions, communalisation des sections, biens sans maître
- > L'évolution des modes de vente et les nouveaux outils innovants de la commercialisation

collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr

OCCITANIE

L'Union régionale porte la voix des élus pour faire de la forêt et du bois un outil de développement local :

- > La représentation et la défense des intérêts des collectivités forestières
- > La contribution à l'élaboration des stratégies régionales, aux Comités de massifs
- > Le suivi de la mise en œuvre du Contrat avec l'ONF pour une gouvernance partagée
- > L'animation du groupe forêt du Comité Massif central
- > L'accompagnement des élus et des territoires dans leurs stratégies forestières : suivi des Chartes, animation d'un réseau dédié, contrats de réciprocité, Territoires forestiers innovants, Parlement de la Montagne, valorisation des pins
- > L'intégration de la filière forêt-bois dans les documents d'urbanisme : SCoT, PCAET, PLUi
- > Le développement du bois local dans la construction : Pacte construction bois, analyse des retombées territoriales, certification Bois des Territoires du Massif central BTMC™
- > La mobilisation accrue des bois, avec innovations en matière de foncier et desserte
- > L'accompagnement des missions bois énergie en départements
- > La communication : création de l'Observatoire régional du bois énergie partagé avec la région PACA, une stratégie de communication et d'information pour les élus

collectivitesforestieres-occitanie.org



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'Union régionale offre une expertise technique aux élus dans la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois. Le développement de son réseau d'adhérents illustre cette implication.

- > Insérer la forêt dans la politique régionale d'aménagement et de développement durable du territoire : avec l'animation du réseau régional des politiques forestières territoriales (Chartes, Plans climat, urbanisme) et du réseau alpin de la forêt de montagne
- > Accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur responsabilité en matière de lutte contre les incendies de forêt par de l'ingénierie pédagogique et des formations dédiées
- > Développer et sécuriser l'émergence des filières bois énergie (animation de la Mission régionale bois énergie)
- > Accompagner les communes et leurs groupements pour la gestion des forêts communales, veiller à la gouvernance partagée avec l'ONF
- > Assurer un appui spécifique aux communes des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône et Var
- > Structurer le réseau des Communes forestières en région, conforter et développer les adhésions aux associations départementales

ofme.org/communes-forestieres





MASSIF CENTRAL

En 2019, l'association des Communes forestières du Massif central a poursuivi ses programmes de développement de la marque de certification Bois des Territoires du Massif central BTMC™.

À l'instar de Bois des Alpes, la marque de certification BTMC™ garantit à un acheteur la provenance de son bois, la gestion durable de la forêt, la production et la vente en circuit de proximité ainsi que la qualité de travail et de mise en œuvre de ces bois. La certification assure une traçabilité à 100% des bois grâce à une séparation physique tout au long du processus de transformation.

Les Communes forestières, à l'origine de la création de cette certification, ont un rôle prépondérant dans son développement. Elles s'appuient sur le rôle des élus maîtres d'ouvrage, aménageurs du territoire et défenseurs du bois local certifié dans les politiques publiques.

Plus concrètement, cela se traduit par :

- > Un accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le choix des systèmes constructifs
- > La rédaction de leurs marchés publics et la réalisation des projets
- > L'élaboration des politiques d'aménagement du territoire
- > Le choix des aides publiques mises en œuvre

**23 BÂTIMENTS RÉALISÉS
OU EN PROJET**

**2545m³ DE BOIS CERTIFIÉ
MOBILISÉ**

**26 ENTREPRISES ENGAGÉES
DANS LE PROCESSUS
DE CERTIFICATION**

Ce travail est cofinancé par le Fonds Européen FEADER, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires et les Régions du Massif central.

MASSIF PYRÉNÉEN

L'Union Grand Sud - Massif pyrénéen a mené des grands axes de développement, donnant lieu à des actions spécifiques :

La mise en place de la nouvelle marque Bois des Pyrénées pour :

- > Augmenter l'utilisation des bois pyrénéens en construction, notamment dans le cadre de la commande publique
- > Développer la traçabilité des produits artisanaux et valoriser les circuits courts existants, en prenant appui sur les initiatives de valorisation des circuits de production de l'agro-alimentaire et sur les nouvelles technologies numériques.

Le développement d'une stratégie de massif :

- > L'Union Grand Sud et le GEIE Forespir ont alimenté une réflexion sur la stratégie forêt-bois de la future programmation européenne 2021-2027 : analyse d'indicateurs des tendances et enjeux des forêts et de la filière sur les Pyrénées.

La biodiversité des forêts pyrénéennes avec le projet POCTEFA Conectfor :

- > Pour faire avancer la recherche sur les enjeux de connexion des espaces forestiers à haute valeur ajoutée des Pyrénées, des experts et scientifiques espagnols et français ont travaillé sur la définition de ces espaces exceptionnels, que ce soit par la maturité du peuplement forestier ou par le rôle de protection des enjeux eau/biodiversité qu'ils assurent
- > Pour conforter les réseaux d'échanges scientifiques autour de ces espaces.

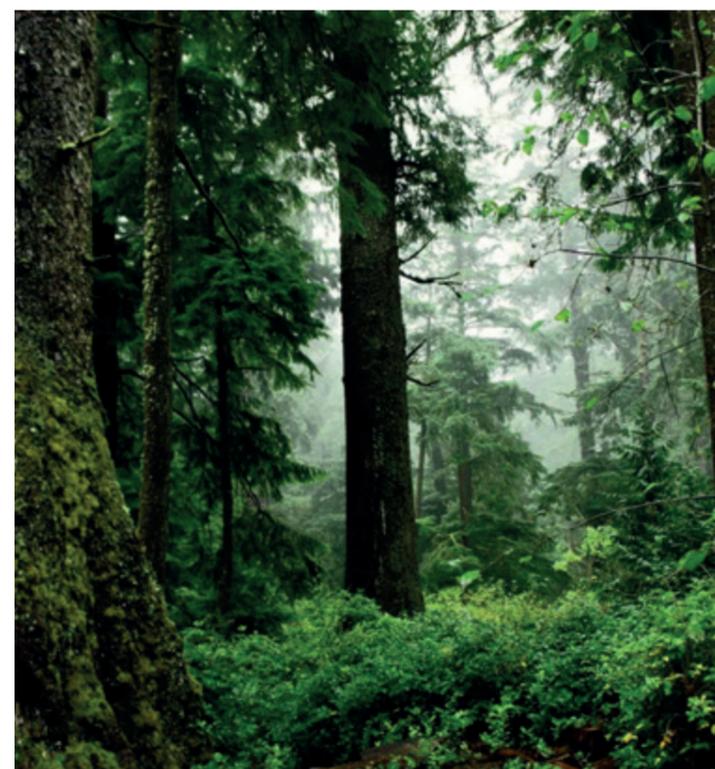


LA CRÉATION D'UN GROUPE « INTER-MASSIF »

À l'initiative du président des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes, un groupe national « inter-massif » rassemble les élus des territoires de montagne. Il compare les modes de gouvernance et de représentation de la forêt communale au sein des instances de massif, et conduit une réflexion stratégique commune rassemblant Alpes, Pyrénées, Massif Central, Vosges et Jura.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE DES FORÊTS AU CŒUR DES NOUVELLES STRATÉGIES DE MASSIF

Pour tous les massifs de montagne, la préparation de la nouvelle programmation européenne 2021-2027 (Programmes Inter-régionaux de massif) est essentielle ; l'occasion de s'interroger sur les réorientations stratégiques des politiques de massif et mieux intégrer les enjeux du changement climatique.



ÎLE-DE-FRANCE

Initié en 2018, le développement du réseau d'élus référents forêt-bois des collectivités d'Île-de-France s'est conforté en 2019.

De nombreuses actions visant à outiller les élus du réseau et à renforcer leur culture « forestière » en montrant des expériences concrètes ont été mises en œuvre :

- > Sessions de sensibilisation et de formation territorialisées
- > Accompagnement individuel des collectivités sur des projets forestiers
- > Participation à des ateliers de travail
- > Soutien des chartes forestières de territoires
- > Visites sur le terrain : en forêt, en entreprises, constructions bois, chaufferies bois

Cette action bénéficie du soutien de la Région Île-de-France dans le cadre du déploiement de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois.



La FNCOFOR a été à l'initiative, avec ses partenaires allemands du Land de Rhénanie Palatinat, de la création de la Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF). La FECOF représente au sein des institutions européennes les intérêts des communes propriétaires de forêts et plus largement des territoires qui portent de la forêt. La FNCOFOR participe aux travaux du comité spécialisé « Europe & International » du ministère de l'Agriculture français et à l'analyse de la programmation européenne 2016-2020. Ce comité permet aux organisations forestières d'échanger sur les sujets européens avec l'Etat afin de trouver des positionnements communs et défendre les intérêts de la France.

UN APPEL À RENFORCER LA STRATÉGIE FORESTIÈRE EUROPÉENNE

Une grande consultation sur l'analyse à mi-parcours de la stratégie forestière européenne a permis de produire des positions partagées par les différentes organisations forestières européennes dont la FECOF. Sous forme d'appel, il a été demandé une actualisation et un renforcement de la stratégie forestière européenne afin de garantir, dans les prochaines décennies, une meilleure coordination et cohérence des politiques de l'Union européenne relatives aux forêts.



L'enjeu est de permettre aux forêts de jouer pleinement leurs rôles dans les principaux défis d'atténuation des changements climatiques de l'Accord de Paris. En effet, elles doivent respecter les politiques horizontales et sectorielles de l'Union Européenne, à savoir :

- > La stratégie d'atténuation du changement climatique à l'horizon 2050
- > Le règlement sur l'utilisation des terres et la foresterie pour 2021-2030
- > La proposition de la Commission européenne pour une taxonomie des investissements durables
- > La directive de l'UE sur les énergies renouvelables
- > La stratégie de bioéconomie de l'UE
- > La future PAC
- > La stratégie de l'UE pour la biodiversité

Au regard de ces nombreuses obligations, les organisations ont demandé une attention particulière à la reconnaissance du rôle de la gestion durable des forêts pour assurer la santé et la vitalité de l'écosystème forestier et offrir de multiples avantages à la société et à la bioéconomie.

DES DÉFIS SOCIÉTAUX

La FECOF a participé à la conception de l'enquête « European land owners and managers survey on innovations for forest ecosystem services », financée dans le cadre de 2 projets d'innovation par l'Union européenne Horizon 2020 (SINCERE et InnoForEST).

 **+200**
RÉPONSES ONT ÉTÉ REÇUES

Ce travail de fond s'est concrétisé par l'organisation d'une table ronde à la Maison européenne des forêts, en présence de députés européens, des organisations forestières européennes, de représentants des instances européennes.

Pour Jytte Guteland, députée européenne, co-présidente de l'intergroupe sur la stratégie forestière européenne et Nils Torvalds, député européen, la révision de la stratégie forestière européenne est une étape importante pour rechercher les cohérences entre les politiques des différentes directions de la Commission européenne.

Les deux députés européens ont exprimé leur soutien au déclenchement au sein de l'Europe d'une action de pédagogie vis-à-vis des populations.



« Il y a une nécessité à proposer une éducation à la forêt, à organiser un dialogue respectueux entre les usagers de la forêt, apprendre à aimer la forêt pour mieux la comprendre et la protéger. Cela requiert un appui technique qui s'organise au niveau local et régional. Nous pensons à la FECOF que les maires et leurs conseils municipaux sont les mieux à même d'assumer ce rôle de médiateur de la gestion durable des forêts (...). Parce qu'ils sont désignés démocratiquement au plus proche des gens, ils sont par nature à l'écoute ».

Pierre Grandadam, Président de la FECOF.

LE SOUTIEN DU COMITÉ DES RÉGIONS D'EUROPE

La FECOF a été invitée à intervenir à la conférence de la Commission des Ressources naturelles (NAT) du Comité des Régions, sur la "Mise en œuvre de la stratégie forestière de l'UE pour un mode de vie durable dans nos villes et nos régions".

Le Comité des Régions a présenté un avis en 4 points :

- > **Une nouvelle stratégie forestière de l'Union européenne** mise à jour pour l'après-2020, dont l'effet d'entraînement serait encore plus fort;
- > **Une association étroite des collectivités locales et régionales** à la conception et à l'exécution des mesures de politique forestière de l'UE.
- > **Des financements** adéquats dans le cadre de la politique agricole commune, en particulier pour financer le développement rural ;
- > **La reconnaissance du rôle clé des forêts** pour développer la bioéconomie et la biodiversité et effectuer la transition vers une économie verte, à faibles émissions de carbone.

L'Assemblée Générale de la FECOF a eu lieu en Tchéquie les 8, 9 et 10 octobre, à l'invitation de l'Association of Municipal and Private Forest Owners in the Czech Republic (SVOL).

Les débats ont notamment porté sur les conséquences du changement climatique sur les forêts et les propriétés communales. La situation est très inquiétante pour les forêts tchèques, essentiellement résineuses, qui ont subi de plein fouet les sécheresses des dernières années et les attaques de scolytes.

CONCERTE,
DÉVELOPPER, INNOVER

À L'INTERNATIONAL

Depuis sa création, il y a 10 ans, COFOR international initie des actions de coopération décentralisée en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale. Cet accompagnement des collectivités dans la lutte contre le changement climatique, l'exploitation illicite du bois, la préservation de la faune et de la flore, intervient plus spécifiquement au Cameroun, Bénin, Sénégal et Madagascar.

LA PRÉSERVATION DES FORÊTS EN JEU

Les conséquences des changements climatiques se manifestent au travers d'une augmentation du nombre de catastrophes naturelles entraînant des dégâts humains et matériels graves. Ces crises sanitaires trouvent en partie leur origine dans la destruction des milieux naturels qui multiplient les points de contact entre les hommes et le monde animal au risque de favoriser le développement de pandémies. La préservation des forêts est indispensable.

Elles contribuent à la régulation des eaux, au maintien d'un degré d'humidité nécessaire à l'agriculture, à l'absorption d'environ 20% des émissions de gaz à effet de serre.

Les forêts contribuent aussi à la lutte contre la pauvreté en procurant des revenus aux populations riveraines et en fournissant fruits et produits non ligneux indispensables à beaucoup d'entre elles. Les forêts apportent développement économique et emplois dans les zones rurales.

Enfin, elles constituent le plus important réservoir d'une biodiversité très menacée et pour la préservation de laquelle il faut se mobiliser.

LES ACTIONS DE COFOR INTERNATIONAL

Les actions conduites par Cofor-international bénéficient de l'appui des Communes forestières locales et du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au travers de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT). À cela s'ajoute l'effort de nombreux acteurs internationaux étatiques ou non gouvernementaux.

Au Cameroun,

Cofor international accompagne l'association des Communes forestières (ACFCAM) pour améliorer le suivi du couvert forestier en ayant recours à des moyens aériens (drones).



À Madagascar,

L'association « Aide et développement de Nosy Be » (ADNB) poursuit ses efforts d'équipements des comités locaux de base en charge de la préservation des mangroves et de l'exploitation rationnelle du bois de feu.

Au Bénin,

Cofor international soutient les efforts de la communauté forestière du Moyen-Ouémé (Coformo) pour assurer l'exploitation durable des forêts des communes, engager la production et la commercialisation du charbon de bois dans l'économie formelle en créant des marchés ruraux des bois.



Au Sénégal,

L'alliance des collectivités forestières du département de Bignona (ACOFOD/B) travaille à la gestion durable des forêts. Cofor-international finance la fabrication et la promotion de foyers améliorés permettant une utilisation plus économe et plus saine de bois pour subvenir aux besoins domestiques des familles du département.



DES PROJETS TRANSVERSAUX

Cofor-international se mobilise pour susciter une initiative commune aux associations partenaires concernant l'utilisation du bois pour les besoins domestiques en Afrique. Il s'agit là d'un enjeu crucial pour la préservation des forêts. L'association développe ses programmes, en coopération étroite et sous la responsabilité des maires et des élus des communes.

QUÉBEC : LE PARTAGE DES EXPERTISES POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Du 28 mars au 4 avril 2019, une délégation de la FNCOFOR s'est rendue au Québec, à l'invitation du Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. Le point d'orgue de ce déplacement était le Carrefour Forêts. Dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, les débats ont porté sur la mise en commun des expertises France-Québec en matière de gestion durable des forêts, de valorisation du bois dans la construction et l'architecture durable. Le vice-président de la FNCOFOR, Jean-Pierre Michel, est intervenu dans le cadre du volet international sur le rôle des collectivités dans l'atténuation des changements climatiques.

Fin septembre, sur proposition du Consulat de France et à l'invitation des élus québécois, une délégation de la FNCOFOR s'est rendue au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Objectif : acter et concrétiser des pistes de travail dans le cadre du réseau FRANCOFOR – Pôle d'excellence franco-québécois bois et forêt. Ce Réseau s'enrichit des relations établies entre collectivités françaises et québécoises et fait le lien avec les acteurs des filières forêt-bois et les partenaires institutionnels.

Les pratiques d'adaptation des forêts au changement climatique ont été au cœur des nombreux échanges, visites de terrain et conférences.



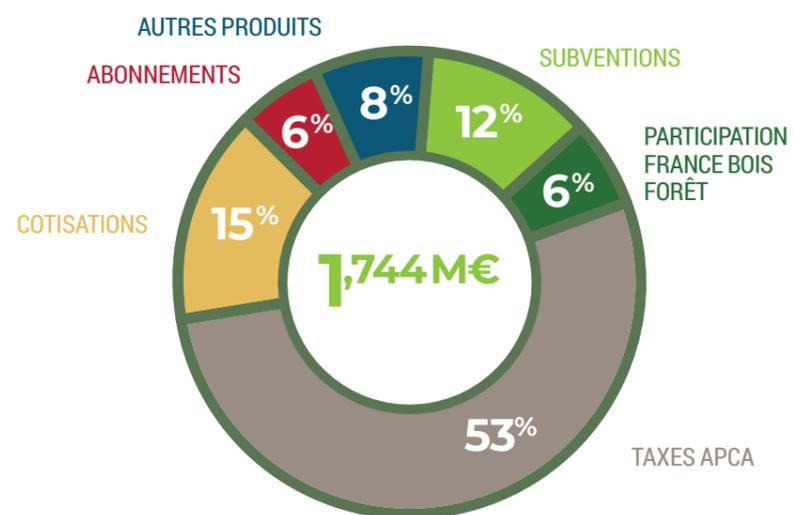


ADMINISTRER RASSEMBLER

La Fédération nationale des Communes forestières porte la voix des territoires forestiers. La diversité de ses représentants, élus issus de toutes les régions et l'engagement des équipes sur le terrain en font une force de proposition reconnue auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques.

BUDGET

MAÎTRISE DES RÉSULTATS DÉVELOPPEMENT DES PARTENAIRES



Le total des produits de l'exercice comptable 2019 s'élève à 1,744 M€, en augmentation de 2% par rapport à 2018.

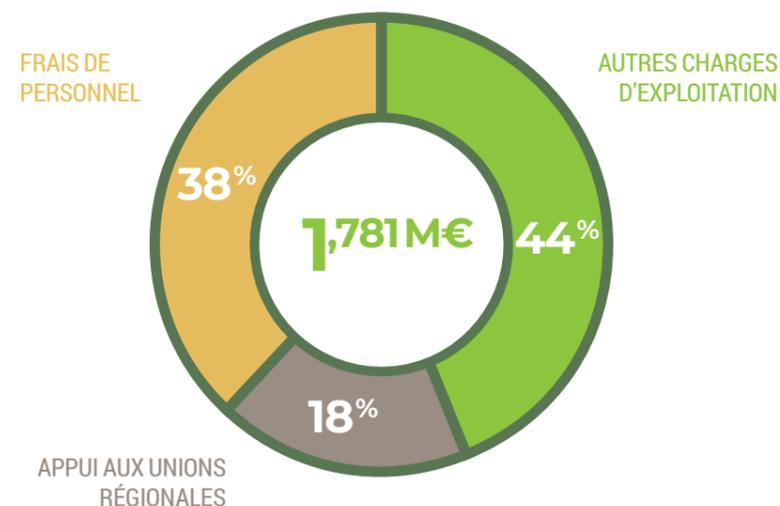
Cette augmentation est le fruit du soutien de nombreux partenaires grâce à qui la Fédération a pu compter sur de nouvelles ressources en 2019 :

- > Programmes de développement de la filière forêt-bois, avec le soutien de l'interprofession France Bois Forêt (voir p. 18 et 19).
- > Constitution du réseau des élus référents forêt-bois d'Île-de-France, avec le soutien de la Région Île-de-France.
- > Poursuite du programme RENFORT Communes forestières – Chambres d'agriculture pour développer des politiques forestières territoriales, cofinancé par le FEADER, le ministère de l'Agriculture et le CGAET.
- > Tenue du congrès annuel à Épinal, avec le soutien de la Région, du Département et de la Communauté d'agglomération.

+2%
D'AUGMENTATION
DES PRODUITS

Les actions menées ont donc été consolidées en 2019 par d'autres financeurs, malgré la perte totale de la contribution de l'Office national des forêts (déjà en baisse de 50 % en 2018) aux actions de formation de la Fédération.

Les cotisations et abonnements à la revue sont en légère baisse en 2019.



Le total des charges de l'exercice comptable 2019 s'élève à 1,781 M€, en augmentation de 6% par rapport à 2018.

En 2019, la Fédération a priorisé des moyens afin de réaliser des chantiers ambitieux, notamment :

- > Des frais de déplacement en hausse avec la rédaction du Manifeste qui a mobilisé de nombreux élus réunis en groupes de travail dans toute la France.
- > Des frais de personnel en légère hausse allant de paire avec le développement des programmes cités plus haut.
- > Le lancement d'un centre de ressources, projet de la mandature 2014-2020.
- > L'envoi d'un courrier à l'ensemble des communes de France contre le projet d'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF, une démarche collective qui a permis d'obtenir le retrait du caractère obligatoire de cette mesure.

La Fédération poursuit son soutien aux unions régionales des Communes forestières via l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC). En 2019, une enveloppe complémentaire a été allouée pour permettre l'échange d'expertise et des formations entre permanents du réseau des Communes forestières.

LE BUREAU

- Mandats au sein d'associations de Communes forestières
- Mandats et délégations au sein de la Fédération Nationale des Communes forestières
- Représentations extérieures au titre de la Fédération Nationale des Communes forestières



Dominique JARLIER, PRÉSIDENT | Maire de Rochefort-Montagne (63)

- Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme
- Président de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Président de COFOR International (p.33)
- Président du comité de coordination (p.7)
- Groupe de travail Montagne
- 1^{er} vice-président du conseil d'administration de l'ONF
- Président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Vice-président du comité des ventes (ONF)
- Bureau et conseil d'administrations de France Bois Forêt (FBF) et de France Forêts
- Conseil supérieur de la forêt et du bois
- Comité National d'Orientation Valorisation du bois et territoire (APCA)
- Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE), de France Douglas et de French Timber
- Conseil de surveillance d'ONF Énergie
- Observatoire des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (OENAF)



Pierre GRANDADAM, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT | Maire de Plaine (67) - Président de la CC de la Vallée de la Bruche

- Président de l'Association des Communes forestières d'Alsace
- Président de la Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF) (p.30)
- Président du comité de pilotage Communication
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Montagne
- Conseil d'administration de l'ONF
- Vice-président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Vice-président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Président du comité des ventes (ONF)
- Trésorier du bureau et membre du conseil d'administration de PEFC



Nello BROGLIO, VICE-PRÉSIDENT | Maire des Adrets de l'Estérel (83)

- Président des Communes forestières du Var
- Président délégué de COFOR International (p.33)
- Président de la commission Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



Francis CROS, VICE-PRÉSIDENT | Conseiller municipal de la Salvat-sur-Agoût (34) - Président de la CC de la Montagne du Haut-Languedoc

- Président de l'Union régionale des Collectivités forestières d'Occitanie
- Président des Communes forestières de l'Hérault
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Commission Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)
- Groupe de travail Montagne
- Président du comité de pilotage « 100 constructions »
- Conseil d'administration de l'ONF
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne
- Comité directeur de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)



Jacky FAVRET, VICE-PRÉSIDENT | Maire de Blondfontaine (70)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Président des Communes forestières de Haute-Saône
- Président délégué de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Commission Chasse
- Comité National Formation (p.17)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de France Forêts
- Assemblée générale de France Bois Forêt (FBF)
- Comité National d'Orientation Valorisation du bois et territoire (APCA)
- Assemblée générale de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)



Jean Pierre MICHEL, VICE-PRÉSIDENT, TRÉSORIER | Maire de Rochetaillée (52)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne
- Conseil d'administration de la Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF)
- Conseil d'administration de COFOR-International (p.33)
- Président de la commission Chasse
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil de surveillance ONF Énergie
- ONF Participations
- Commission professionnelle Forêt du FCBA (Institut Technologique)



Marie-Louise HARALAMBON, SECRÉTAIRE | Maire de Favières (54)

- Présidente des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Présidente du Comité national formation (p.17)
- Commission Chasse
- Déléguée au suivi du personnel salarié de la Fédération nationale des Communes forestières
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité de Massif des Vosges



Jacques BRUNE, MEMBRE DU BUREAU | Maire de Beaudéan (65)

- Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées
- Vice-président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



Philippe CANOT, MEMBRE DU BUREAU | Maire de Sécheval (08)

- Président des Communes forestières des Ardennes
- Conseil d'administration de la Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF)
- Commission Chasse
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



Michel CASTAN, MEMBRE DU BUREAU | Conseiller municipal de Tardets-Sorholus (64)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Nouvelle Aquitaine
- Président de l'Union Grand Sud des Communes forestières
- Président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Sylvopastoralisme (p.8)
- Président du groupe de travail Montagne (p.11)
- Commission Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil national de la montagne (CNM)
- Comité directeur de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)



Michel GRAMBERT, MEMBRE DU BUREAU | Maire-adjoint de Selonnet (04)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité Points de Secours en forêt (ONF/FNEDT)



Jean-Claude HUMBERT, MEMBRE DU BUREAU | Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes (55)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine
- Président des Communes forestières de la Meuse
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer (p.9)
- Comité Points de Secours en forêt (ONF/FNEDT)



Anne-Catherine LOISIER, MEMBRE DU BUREAU | Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu (21) - Présidente du groupe d'études « Forêt et Filière bois » du Sénat

- Présidente des Communes forestières de la Côte d'Or
- Présidente déléguée de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Présidente du comité spécialisé « Forêt, bois et territoire » au sein du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois



Roger VILLIEN, MEMBRE DU BUREAU | Conseiller municipal de la Bauche (73)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Vice-président des Communes forestières de la Savoie
- Membre permanent du comité de coordination (p.7)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Montagne
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité de filière de l'Institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN)
- Assemblée générale de PEFC



Jacques CHARRON, MEMBRE DU BUREAU | Maire de Vatteville La Rue (76) - Délégué au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

- Président de l'Union régionale des Collectivités forestières de Normandie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les présidents des associations départementales et d'unions régionales de communes forestières sont **membres de droit** pour siéger au conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

FÉDÉRATION NATIONALE

Dominique JARLIER, maire de Rochefort-Montagne
Également Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme

UNION RÉGIONALES ASSOCIATIONS DÉP.

PRÉSIDENTS

ALSACE

Pierre GRANDADAM, Maire de Plaine
Président de la ComCom de la Vallée de la Bruche
Émile FLUCK, Vice-président ; Maire de Colroy-La-Roche
Michel BRUNN, Vice-président ; Adjoint au maire de Felling

BAS-RHIN HAUT-RHIN

CHAMPAGNE- ARDENNE

Jean Pierre MICHEL, Maire de Rochetaillée

ARDENNES AUBE MARNE HAUTE-MARNE

Philippe CANOT, Maire de Sécheval
Henri PETIT DE BANTEL, Maire de Mussy-sur-Seine
Joël DUVIVIER, Adjoint au maire de Cormicy
Jean-Pierre MICHEL, Maire de Rochetaillée

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE MEUSE MOSELLE VOSGES

Jean-Claude HUMBERT, Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes
Également Président des Communes forestières de la Meuse
Marie-Louise HARALAMBON, Maire de Favières
Joël KLEIN, Maire de Broussey-Raulecourt ; *Délégué au CA par le président J-C. Humbert*
Michaël WEBER, Maire de Woelfling les Sarreguemines
René MAILLARD, Maire de Landaville

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

AIN ALLIER ARDÈCHE CANTAL DRÔME HAUTE-LOIRE ISÈRE PUY-DE-DÔME SAVOIE HAUTE-SAVOIE

Roger VILLIEN, Conseiller municipal de La Bauche
Jacques DEPARNAY, Conseiller municipal de Lalleyriat
Jacques TERRACOL, Maire d'Arfeuilles
Alain FEOUGIER, Maire de Saint-Michel de Boulogne
Nicole VIGUES, Maire de Laveissière
Daniel BIGNON, Maire de Montmiral
Francis ROME, Maire de Blassac
Guy CHARRON, Adjoint au maire de Lans-en-Vercors
Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Muroi ; *Délégué au CA par le président D. Jarlier*
Georges COMMUNAL, Maire d'Arvillard
Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie

NORMANDIE

Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-rue

NOUVELLE AQUITAINE

GIRONDE LANDES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-VIENNE

Michel CASTAN, Conseiller municipal de Tardets-Sorholus
Également président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
Allain CAMEDESCASSE, Maire de Sainte-Hélène
Marc DUCOM, Maire d'Ychoux
Daniel ARRIBERE, maire de Lay Lamidou ; *Délégué au CA par le président M. Castan*
Jean-Michel BERTRAND, Maire de Bersac-sur-Rivalier

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ CÔTE-D'OR

DOUBS JURA NIÈVRE HAUTE-SAÔNE SAÔNE-ET-LOIRE TERRITOIRE DE BELFORT YONNE

Jacky FAVRET, Maire de Blondefontaine
Également président des Communes forestières de la Haute-Saône
Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu
Jacques CHOSSAT de MONTBURON, Vice-président ; Maire de Pagny-le-Château
Christian COUTAL, Conseiller municipal de La Longeville
Michel BOURGEOIS, Maire d'Entre Deux Monts
Elisabeth GAUJOUR, Maire de Giry, Conseillère régionale
Jean-Paul CARTERET, Maire de Lavoncourt ; *Délégué au CA par le président J. Favret*
Jacques HUMBERT, Adjoint au maire de Boyer
Emmanuelle ALLEMANN, Adjointe au maire de Giromagny
Jean-Yves CAULLET, Maire d'Avallon

OCCITANIE

ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD HAUTE-GARONNE GERS HÉRAULT LOZÈRE HAUTES-PYRÉNÉES

Francis CROS, Conseiller municipal de La Salvetat-sur-Agoût
Également président des Communes forestières de l'Hérault
Pierre SOULA, Président du Syndicat de l'Artillac
Jacques GALY, Maire de Lapradelle-Puilaurens
Geneviève GASQ BARES, Maire de Condom d'Aubrac
Cédric CLEMENTE, Adjoint à la mairie de Lirac
Denis MARTIN, Maire d'Estenos
Jean DUCLAVE, Maire de Magnan
Jean-Claude BOLTZ, Maire de Saint-Geniès-de-Varensal ; *Délégué au CA par le président F. Cros*
Christian MALAVIEILLE, Maire délégué de Javols
Jacques BRUNE, Maire de Beaudéan, Président de la CC de Haute-Bigorre, Vice-président du Conseil départemental
Daniel BAUX, Maire de La Bastide
Serge CAZALS, Conseiller municipal d'Anglès

PYRÉNÉES-ORIENTALES TARN

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE HAUTES-ALPES ALPES-MARITIMES BOUCHES-DU-RHÔNE VAUCLUSE VAR

Michel GRAMBERT, Maire-adjoint de Selonnet
Marcel BAGARD, en intérim de Jean-Claude MICHEL
Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes
Déléguée au CA par l'Association départementale des Hautes-Alpes
Jacques VARRONE, Maire d'Auribeau-sur-Siagne
Christian DELAVET, Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon
Luc REYNARD, Maire de Bédoin
Nello BROGLIO, Maire des Adrets de l'Éstérel

CENTRE CHER ET INDRE

Guillaume DE SAPORTA, Conseiller municipal d'Ivoy-le-Pré

CORSE CORSE DU SUD HAUTE-CORSE

Jean-Jacques GIANNI, Maire d'Evisa
Frédéric ORSINI, Maire de Sant'Andréa di Bozio

NORD-PAS-DE-CALAIS NORD ET AISNE

François LOUVEGNIES, Maire de Trélon

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES

Jean-Claude AYMARD, Ancien président de l'Association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône
Jean-Louis BATT, Maire de Lutzelhouse ; membre du conseil d'administration de l'Association des Communes forestières d'Alsace
Michel BERTHELMOT, Ancien conseiller général de la Haute-Marne ; Président délégué des Communes forestières de la Haute-Marne
Robert CABE, Ancien président de l'Union régionale des Communes forestières de Midi-Pyrénées
Jean-Claude DOU, Président des Communes forestières des Hautes-Alpes
Jean-Marie HARAUX, Ancien président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine et des Communes forestières vosgiennes
Philippe NACHBAR, Sénateur de Meurthe-et-Moselle
Daniel PERRIN, Président délégué des Communes forestières du Doubs
Olivier RIFFARD, Collectivité Territoriale de Corse – Service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer
Muriel VERGES, Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté

L'ÉQUIPE NATIONALE

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES
13, rue du Général Bertrand - 75 007 PARIS - Tél. : 01 45 64 47 98
Mail : federation@communesforestieres.org

Toutes les adresses mails sont composées de : prenom.nom@communesforestieres.org



Alain LESTURGEZ
Directeur général



Françoise ALRIC
Directrice adjointe



Sophie HYVERNAT
Secrétaire générale



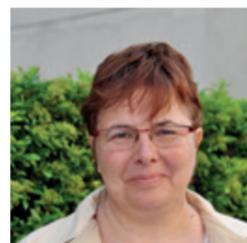
Silvère GABET
Coordonnateur des programmes techniques



Dominique de LA ROCHETTE
Déléguée aux relations extérieures et à la communication



Sophie TRANCHARD
Assistante administrative



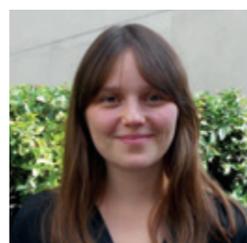
Isabelle VERGNE
Chargée de mission formation



Laure FERRIER
Coordinatrice du réseau national bois énergie



Théo LAUNAY
Chargé des programmes Valorisation du bois des territoires



Clara GUÉRIN
Chargée de mission Aires forestières éducatives



Irène SENAFFE
Directrice des Communes forestières Massif pyrénéen



Lucie ANDRÉ
Déléguée générale Communes forestières Massif central



Jean-Baptiste LE CORRE
Chargé de mission animation / développement Île-de-France



Yves LESSARD
Directeur exécutif de COFOR International

LE RÉSEAU

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

✉ auvergnerrhonealpes@communesforestieres.org

ANTENNE CHAMBÉRY :

Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République - 73 000 CHAMBÉRY
☎ 04 79 60 49 05

ANTENNE LEMPDES :

Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat - 63 370 LEMPDES
☎ 04 73 83 64 67

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue François Villon
25 041 BESANCON Cedex
☎ 03 81 41 26 44
✉ bourgognefranche-comte@communesforestieres.org

CENTRE

COMMUNES FORESTIÈRES CHER ET INDRE
☎ 01 45 67 47 98
✉ federation@communesforestieres.org

CORSE

Maison de l'agriculture - 18, avenue Noël Franchini
20 090 AJACCIO
☎ 04 95 70 44 73
✉ cofor-corse@orange.fr

GRAND EST

ALSACE
Espace européen de l'Entreprise
2 rue de Rome - 67 300 SCHILTIGHEIM
☎ 03 88 19 17 19 / 06 30 29 03 21
✉ communeforestiere@fibois-grandest.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

Maison régionale de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
☎ 03 26 21 48 17
✉ champagneardenne@communesforestieres.org

LORRAINE

5, rue de Condé - 55 260 PIERREFITE-SUR-AIRE
☎ 03 29 75 05 25
✉ lorraine@communesforestieres.org

HAUTS-DE-FRANCE

COMMUNES FORESTIÈRES NORD ET AISNE
Mairie - 1, place Jean Jaurès - 59132 TRELON
☎ 03 27 60 82 20
✉ federation@communesforestieres.org

ÎLE-DE-FRANCE (réseau d'élus)

13 rue du Général Bertrand - 75007 PARIS
☎ 01 45 67 90 31
✉ iledefrance@communesforestieres.org

MASSIF CENTRAL

☎ 04 73 83 64 67
✉ massifcentral@communesforestieres.org

MASSIF DES PYRÉNÉES UNION GRAND SUD

☎ 05 61 88 38 34
✉ grandsud@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE

32, rue Gambetta
64 400 OLORON-SAINTE-MARIE
☎ 05 59 39 06 65
✉ nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

ANTENNE LIMOUSIN :

SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87 017 LIMOGES Cedex 1
☎ 06 68 02 99 01

NORMANDIE

1 rue des Côtes - 76 520 MONTMAIN
☎ 06 17 96 38 80
✉ normandie@communesforestieres.org

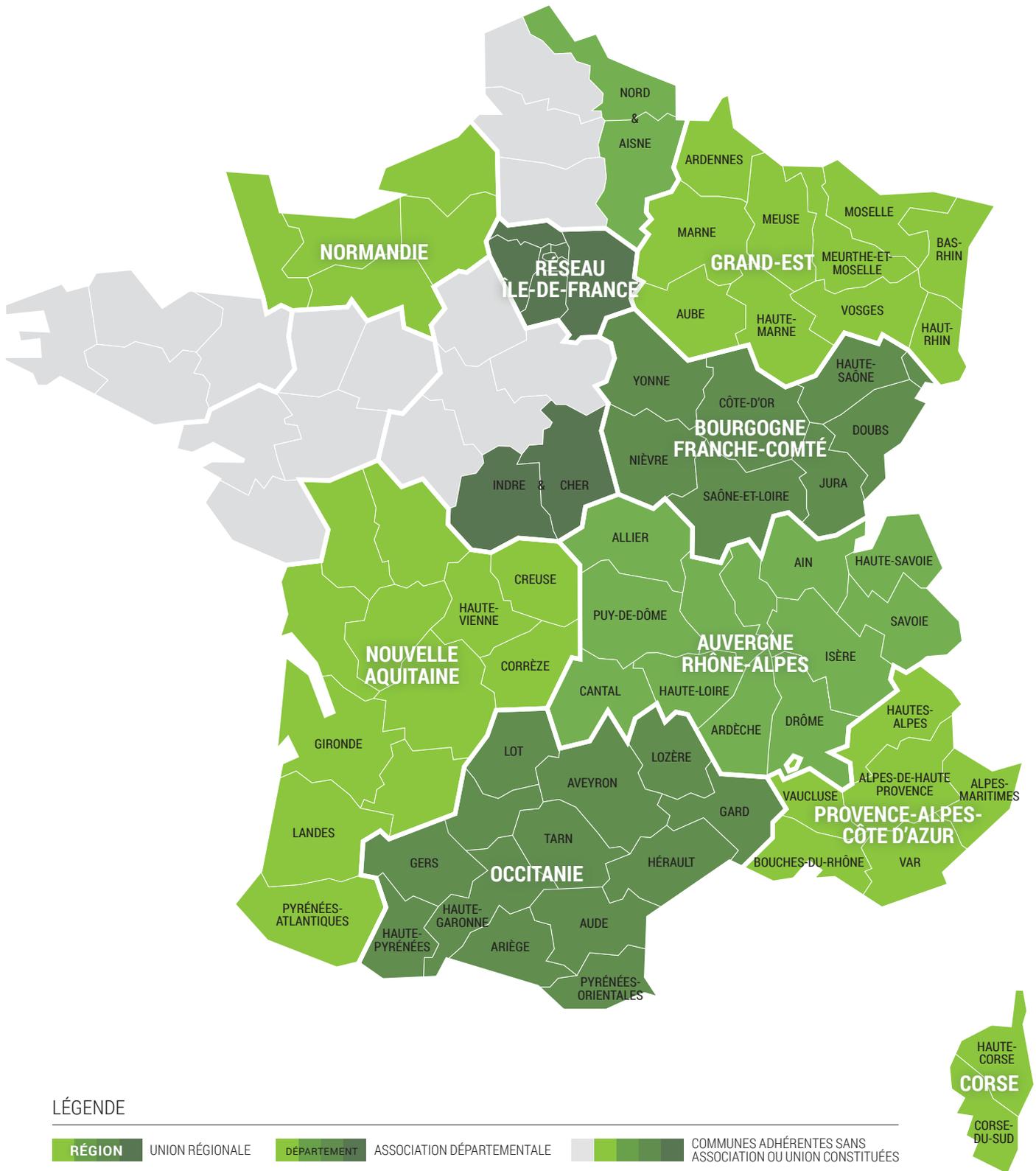
OCCITANIE

Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires
34 090 MONTPELLIER
☎ 04 11 75 85 17
✉ occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René - CD7 Valabre - 13 120 GARDANNE
☎ 04 42 65 43 93
✉ paca@communesforestieres.org

NOTRE RÉSEAU



© 2020 - Conception graphique et réalisation : UN DES SENS - Design Global



FNCOFOR
 13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris
 ☎ 01 45 67 47 98
 ✉ federation@communesforestieres.org

@fncofor

www.fncofor.fr